

### 1 MODE DE PAIEMENT

**1.1** Les frais d'inscription se montent à 10.- par personne à payer au 2<sup>ème</sup> cours en même temps que la facture.

**1.2** La première leçon d'un cours hebdomadaire est considérée comme séance d'essai, elle est donc gratuite.

**1.3** Le prix des cours hebdomadaires sont indiqués sur le tableau des tarifs. Les prix des cours privés et des stages sont fixés selon d'autres tarifs et sont disponibles sur demande.

**1.4** Les abonnements doivent être payés un mois à l'avance. Toutes les inscriptions se font par le biais du site internet. Les factures en PDF sont directement créées après avoir fait votre choix de paiement : par mois, 5 mois ou 10 mois et de votre choix de cours selon le nombre d'heure du cours.

**1.5** En cas de retard, des frais seront comptés (1<sup>er</sup> rappel CHF 5.-, 2<sup>ème</sup> rappel CHF 10.-, 3<sup>ème</sup> rappel CHF 15.-). Nous nous réservons le droit de refuser un élève pour cause de non-paiement.

**1.6** En cas de non paiement et suite aux trois rappels, une procédure de mise en poursuite sera engagée. Par votre signature du contrat, vous attestez que ce document vaut pour reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

**1.7** Les abonnements sont payables par mois, 5 mois ou 10 mois. Les abonnements ne peuvent pas être arrêtés ou changés de mois en mois mais au 10 du mois qui précède chaque « semestre ».

- au 10 août pour le « semestre » septembre à janvier

- au 10 janvier pour le « semestre » février à juin.

### 2 CALENDRIER

**2.1** L'année scolaire se déroule du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin. Le calendrier publié par les écoles publiques du canton de Vaud fait foi pour les périodes de vacances, ainsi que pour les jours fériés.

**2.2** Les cours de danse n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés et Neptune n'octroie pas de déduction pendant les congés scolaires et les jours fériés.

**2.3.** Pour les nouveaux élèves, les cours peuvent être commencés en milieu d'année scolaire. Le prix de l'abonnement sera calculé à la date d'entrée.

## 3 REMBOURSEMENT

**3.1** Les cours manqués ne sont en aucun cas remboursés. Les examens de fin d'année ne font pas partie d'une excuse valable pour un remboursement d'abonnement.

**3.2** En cas d'absence justifiée par une cause majeure (maladie, accident, service militaire, grossesse) et sur présentation d'un certificat, les leçons peuvent être remplacées ou reportées mais pas remboursées.

**3.3** Les cours manqués peuvent être rattrapés dans une autre leçon équivalente durant l'année en cours.

**3.4** En cas de pandémie ou épidémie, les cours manqués ne sont en aucun cas remboursés par contre ils seront remplacés et rattrapés par des cours en zoom des lives instagram ou des journées de danse. Les cotisations resteront dûes.

## 4 RÉSILIATION

**4.1** Toute demande de résiliation doit être adressée par courrier écrit à l'école Neptune (Rue d'Italie 36, 1800 Vevey) ou par mail à [info@e-neptune.ch](mailto:info@e-neptune.ch), au plus tard 30 jours avant l'expiration du contrat. Pas de recommandé ! **Attention de bien lire le point 1.7 pour le mode de paiement pour les résiliations valables uniquement à ces 2 échéances !**

**4.2** Lorsqu'un élève ne se présente pas aux cours, cela ne correspond en aucun cas à la rupture de son engagement.

**4.3** Pour tout arrêt après l'été, les résiliations devront nous parvenir au 30 juin, à défaut de cela, les abonnements seront reconduits tacitement.

Seule une résiliation par écrit ou par mail, en respectant les délais, sera acceptée. Pas de recommandé !

**4.4** Les cotisations restent dues jusqu'au terme du contrat d'inscription.

## 5 COMPORTEMENT

**5.1** Une tenue correcte de danse est exigée.

**5.2** Il est formellement interdit de pénétrer dans la salle avec des baskets d'extérieures. Veuillez changer de chaussures en entrant dans la salle et les mettre dans les casiers disponibles à l'entrée

**5.3** Les cours débutent à l'heure indiquée. Il est demandé aux élèves d'être ponctuels, de ne pas manquer l'échauffement obligatoire et ceci pour des raisons de sécurité.

**5.4** L'élève doit obligatoirement être au bénéfice d'une assurance accident personnelle.

**5.5** L'élève connaît ses limites physiques et, en cas de doute, effectue un contrôle médical préalable. Il suit les instructions de sécurité de l'instructeur. La direction décline toute responsabilité en cas de blessure, maladie ou accident.

**5.6** L'école Neptune n'engage pas sa responsabilité en cas de vols ou pour les objets oubliés lors des cours.

**5.7** L'école Neptune se réserve le droit d'annuler, sans contre partie, le contrat d'un élève dont le comportement porterait atteinte à la bonne marche des cours, du bien être des élèves ainsi que des professeurs.

## **6** STAGE

**6.1** Les stages sont à payer en sus des cotisations d'abonnement selon un tarif à part.

**6.2** Les stages sont validés dès l'inscription et doivent être payés à l'avance.

**6.3** Les stages ne sont pas remboursés, sauf en cas de force majeure tels que maladie ou accident et ceci, uniquement sous présentation d'un certificat médical.

## **7** DIVERS

**7.1** Le niveau des élèves et la répartition dans les cours sont décidés par le professeur et la directrice.

**7.2** Lors d'éventuels spectacles dont le spectacle de fin d'année, les costumes sont à la charge de l'élève. Les répétitions sont obligatoires et nécessitent une excuse écrite en cas d'absence.

**7.3** Droit à l'image : Par votre signature, vous acceptez que votre image ou celle du mineur précité, puisse être utilisée sur des supports publicitaires, sites internet, photos, vidéos ou tout autre forme de médias mis au service de la publicité de l'école.

**7.4** L'école Neptune se réserve le droit de modifier ses horaires et son offre de cours durant l'année en cours. Tout changement vous sera communiqué.

